

## Conseil Municipal du lundi 11 février 2008

- ↪ **Construction d'un garage municipal – demande subvention DGE 2<sup>ème</sup> part 2008** : Ce programme d'investissement pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre de la DGE 2<sup>ème</sup> part 2008, le Conseil Municipal sollicite, de la part de l'Etat, une aide financière de 50% sur un montant subventionnable de 56.000 euros.
- ↪ **Autorisation mandatement dépenses d'investissement** : Avant le vote du budget primitif autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement de la facture présentée par la SRA SAVAC relative à la fourniture et la pose d'une pompe au poste de relèvement de la station d'épuration et celle de l'entreprise THOUY SARL concernant les travaux d'Adduction de La Prade ; les crédits seront inscrits au B.P. 2008 lors de son adoption.
- ↪ **Adhésion de la commune de Cambounès au SIEMAB** : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Minicar d'Anglès Brassac en date du 28 janvier 2008 portant décision d'accepter l'adhésion de la Commune de CAMBOUNES, se prononce favorablement sur cette demande d'adhésion.
- ↪ **AEP secteur de Belfort – interconnexion réservoir de « La Garousse » commune du Bez** : Dans le cadre de la procédure adaptée les entreprises CHEVALIER , ROSSI Frères et le groupement THOUY-SOLACO ont envoyé une offre. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des travaux au groupement THOUY-SOLACO pour un montant de 35.282 euros TTC.
- ↪ **Périmètres de protection des captages d'eau potable – choix du géomètre** : Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable, la commune se doit d'être propriétaire des périmètres immédiats. Dans ces conditions, trois géomètres ont été consultés pour la réalisation des divers documents nécessaires aux acquisitions foncières et ont présenté une offre. Après ouverture des plis, le Conseil Municipal décide de confier cette mission à la SCP Francis OFFROY de Castres.
- ↪ **Création d'une cyberbase** : Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre d'une Cyberbase Midi-Pyrénées avait été envisagée dans le cadre des travaux d'aménagement du corps principal du Château de « La Marquise ». Suite à la réunion du 28 novembre avec les différents partenaires, un local d'environ 30 m2 doit être aménagé pour pouvoir accueillir 5 postes de consultation pour les usagers, 2 postes animateurs et 1 serveur. Cet espace répondra à la charte Cyberbase Midi-Pyrénées. Les frais de fonctionnement (Gestion directe par la commune - mise à disposition d'un équivalent temps plein dédié exclusivement à l'animation et à la gestion de l'espace Cyberbase) devront être pris en charge par la commune.  
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la finalisation du projet, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, décide que le plan de financement sera adopté au moment du dépôt du dossier de candidature et que les aides seront sollicitées auprès de la Caisse des dépôts, la Région et l'Europe. Les frais de fonctionnement de cette structure (salaire, électricité, consommable,...) seront financés par le budget de la commune.
- ↪ **Modification durée hebdomadaire poste agent technique 2<sup>ème</sup> Classe** : Suite à la demande de Madame FARGUES Bernadette, Agent Technique Territorial 2<sup>ème</sup> Classe titulaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier à la baisse la durée hebdomadaire de travail du poste à savoir 21 heures par semaine au lieu de 22h45. Cette décision prendra effet au 1er mars 2008.
- ↪ **Restauration des registres d'Etat Civil et des délibérations du Conseil Municipal – demande subvention Conseil Général** : Le Conseil Municipal décide de confier la restauration de cinq registres d'Etat Civil et six registres des délibérations du Conseil Municipal aux Etablissements Jean KOSSMANN SARL et sollicite, pour ces travaux, l'aide la plus élevée possible de la part du Conseil Général.
- ↪ **Approbation du projet de Zone de Développement Eolien (ZDE)** : Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (9 voix pour et 4 abstentions) approuve le projet de dossier ZDE tel que présenté par le bureau d'études ABIES et donne mandat à Monsieur le Président de la communauté de communes "Sidobre - Val d'Agoût" pour transmettre ce dossier à Monsieur le Préfet du Tarn.
- ↪ **Acquisition mobilier** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de l'opportunité d'acquérir auprès de Monsieur Alexandre CAMINADE cinq glaces peintes 2,50 m x 1,50 m, cadre doré à la feuille ainsi qu'une bibliothèque de style. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acquérir ce mobilier.

- ↪ **Location appartement Maître Nageur Sauveteur :** Le Conseil Municipal décide de louer du 1er juillet au 31 août 2008 une maison d'habitation sise 18 place Belfortès et appartenant à Monsieur Emile AZEMA domicilié Comberougé 81260 LE BEZ, pour y loger le Maître Nageur Sauveteur par nécessité de service.
- ↪ **Travaux piscine :** Le Conseil Municipal décide de confier le remplacement de la pompe de recirculation de la piscine et le changement de trois tuyauteries à ID Fluides et CANTIE Process Industriels pour un montant HT estimé à 5.812,09 euros.
- ↪ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité **le Compte Administratif 2007** présenté par Monsieur le Maire ainsi que **le Compte de Gestion** dressé par le Monsieur le Receveur Municipal pour ledit exercice.
- ↪ **Demande Amicale Centre de Secours :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas souhaité donner une suite favorable à la demande de mise à disposition gratuite des salles de « La Marquise » pour l'organisation de la Sainte Barbe. En effet, cette requête est en opposition avec le règlement appliqué aux associations, et est adressée à un moment inopportun (fin de mandat). Cette demande pourra être renouvelée lorsqu'une nouvelle équipe municipale sera installée.